



COMMUNE DE SAALES

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024

BUDGET ASSAINISSEMENT

Aux termes des dispositions de l'article L.2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales : « Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au Compte Financier Unique (CFU) afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux ». La présente note répond à cette obligation.

Le CFU est un document commun à l'ordonnateur et au comptable public, qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion. A lui seul, il remplit les mêmes fonctions de « rendus de comptes ».

L'exercice 2024 est le premier pour lequel la Commune vote un compte financier unique.

L'objectif du CFU est de rendre l'information financière plus simple et plus lisible.

Ce qui change avec le CFU :

Dans un seul document, le CFU, présente à la fois des données d'exécution budgétaire et des informations patrimoniales : ces données se complètent pour permettre de mieux apprécier la situation financière du budget concerné.

La lecture de l'exécution budgétaire modernisée se complète d'une vision patrimoniale. Le bilan présente notamment la valeur des biens immobilisés, le niveau des créances et des dettes en fin d'exercice.

Les « états annexés » (en partie IV) apportent des informations complémentaires budgétaires, comptables ou de gestion. Ils correspondent à certaines annexes des comptes administratifs.

Par mesure de simplification, des états qui ne sont plus jugés utiles ont été supprimés, pour mettre en lumière les informations les plus pertinentes.

Avec une procédure de confection du CFU entièrement dématérialisée, des contrôles automatisés de cohérence se font entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable de la DGFIP, ce qui simplifie les travaux des services en amont.

On note une exécution financière saine au service des habitants.

1. La section de fonctionnement

1.1 Résultat

Résultats de fonctionnement pour l'année 2024

Recettes de fonctionnement		101 286,14 €
Dépenses de fonctionnement	-	93 950,34 €
Résultats de l'année 2024		7 335,80 €

1.2 Analyse

Les dépenses de fonctionnement :

Les dépenses de fonctionnement regroupent toutes les dépenses de gestion courante nécessaires au bon fonctionnement des divers services communaux notamment :

1) Les charges à caractère général (chapitre 011)

Ce chapitre contient toutes les dépenses relatives à l'entretien des bâtiments (station...) et réseaux, aux contrats de maintenance et prestations de services, aux achats de petits matériels et d'entretien courant, à la fourniture d'énergie...

Pour 2024, les dépenses au sein de ce chapitre s'élèvent à 20 652,35 €.

2) Les dépenses de personnel (chapitre 012)

Ces dépenses s'élèvent à 6 950,00 € pour l'année 2024. Elles concernent les charges de personnel qui sont reversées au budget général.

3) Les charges de gestion courante (chapitre 65)

Ce chapitre concerne les créances admises en non-valeur. Ces charges s'élèvent à 2 352,99 €

Récapitulatif des dépenses de fonctionnement

Chapitres	Intitulés	CA 2023 en €	CA 2024 en €
011	Charges à caractère général	17 548,03	20 652,35
012	Charges de personnel	6 400,00	6 950,00
65	Autres charges de gestion courante	503,80	2 352,99
68	Dotation aux provisions	114,27	-
042	Opérations d'ordre entre sections	42 057,00	63 995,00
Total des dépenses		66 623,10	93 950,34

Les recettes de fonctionnement :

Les recettes réelles peuvent être classées en plusieurs catégories selon leur origine :

- Les ventes de produits et prestations
- Les autres produits de la gestion courante et produits exceptionnels

1) Les ventes de produits et prestations (chapitre 70)

Les produits proviennent principalement :

- De la redevance d'assainissement : 42 292,40 €
- De la contribution de la commune aux eaux pluviales : 26 658,00 €

2) Les produits exceptionnel (chapitre 77)

7 983,47 € dont une subvention exceptionnelle de la commune de 7 915,00 €

3) Les reprises sur provisions (chapitre 78)

La reprise sur provisions pour : 114,27 €

Récapitulatif des recettes de fonctionnement

Chapitres	Intitulés	CA 2023 en €	CA 2024 en €
70	Produits des services	63 767,40	69 950,40
75	Autres produits	1 230,30	-
77	Produits exceptionnels	-	7 983,47
78	Reprises sur provisions	79,98	114,27
042	Opérations d'ordre entre sections	17 951,00	23 238
	Total des recettes	83 028,68	101 286,14

2. La section d'investissement

2.1 Résultat

a) Résultats d'investissement pour l'année 2024

Recettes d'investissement	323 279,73 €
Dépenses d'investissement	1 116 542,50 €
Résultats de l'année 2024	- 793 262,77 €

b) Déficit à reporter au budget primitif 2025 : 793 262,77 €

2.2 Analyse

Les dépenses d'investissement :

Ce sont des dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité.

Chapitre 21

Les principaux investissements réalisés en 2024 sont les suivants :

- Travaux de la station d'épuration : 529 484,96 €
- Travaux d'assainissement chemin de Bademont et rue de la Liberté, nouveau regard 63-65 Grand Rue : 16 510,04 €

Les recettes d'investissement :

Ces recettes englobent les ressources propres, les recettes perçues liées aux projets d'investissement retenus.

Pour l'année 2024, les recettes d'investissement s'élèvent à 323 279,73 €. Elles comprennent :

- Le FCTVA : 164 572,62 €
- Le solde de la subvention DSIL des travaux Rue Sainte-Barbe : 28 306,53 €
- Subvention de 50 000,00 € de la Collectivité Européenne d'Alsace pour la nouvelle station d'épuration.
- L'affectation du résultat pour 16 405,58 €.

Les recettes d'ordre qui représentent des écritures comptables pour un montant de 63 995,00 €

3. Les données synthétiques du compte financier unique – Récapitulation

Ce budget est géré en régie. Il comprend les dépenses d'entretien de d'investissement du réseau d'assainissement.

Le déficit d'investissement de cette année sera comblé par un solde de subventions de l'agence de l'eau de 168 705,00 €, un solde de subvention DSIL de 229 434,00 € et du FCTVA pour 89 565,00 €. La commune a prévu de prendre un emprunt de 298 222,97 €.

Fait à Saâles, le 08 avril 2025

Le Maire
Romain MANGENET

